



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 19 mai 2025

Monsieur le Secrétaire Général, Président du CSAR des DDI,
Madame la SG Adjointe du MI,
Madame la DRH du MI,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Le régime des « services votés » a finalement laissé place au PLF 2025, sensé stabiliser la situation budgétaire du pays et répondre en particulier à certaines annonces du MI sur le périmètre de l'ATE comme précisé lors du CSAR des DDI du 4 février dernier. La situation ne s'est pas améliorée depuis, et même, des coupes budgétaires drastiques sont maintenant annoncées, assorties d'une revue des missions au sein de chaque ministère.

L'UNSA s'oppose clairement à de nouvelles baisses budgétaires dans les ministères de l'ATE, qui viendraient notamment cibler de nouveau les moyens humains et matériels des services déconcentrés. Elle refuse que les DDI et ses agents soient considérés comme des variables d'ajustement des moyens dévolus l'ATE. Elle demande l'équilibre et la transparence dans la répartition des moyens à la main du ministère de l'Intérieur.

Les agents continuent de subir le décrochage de leur rémunération par rapport à la forte inflation de ces dernières années, les mesures catégorielles sont quasi inexistantes et les dernières décisions injustes viennent encore dégrader leur pouvoir d'achat (suppression de la GIPA, baisse de la rémunération à 90% en cas de maladie, gel des rémunérations, absence de revalorisation des prestations interministérielles d'action sociale...). L'UNSA s'est d'ailleurs mobilisée le 13 mai dernier en intersyndicale pour porter ses revendications sur ces thématiques et défendre les agents.

Les agents voient inexorablement leurs conditions d'emploi se dégrader. L'appauvrissement organisé des agents de l'État et les incessantes réorganisations occasionnent à la fois perte de sens au travail et affaiblissement des compétences, amplifient le manque d'attractivité de l'administration et cassent le service public. Cela est tout simplement inacceptable. L'UNSA se battra contre toute mesure qui viendrait amputer les droits et bafouer les intérêts des agents publics.

L'UNSA réaffirme par conséquent sa revendication de moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir toutes les missions de service public pour permettre aux agents des DDI de les exercer sereinement et pour restaurer l'image d'une administration efficiente au service des usagers et soucieuse des conditions d'emploi et de travail de ses agents.

Par ailleurs, l'UNSA tient à vous préciser qu'elle demeure particulièrement attentive au maintien de la qualité de vie et aux conditions de travail des agents des DDI, où, rappelons-le, la médecine de prévention est défaillante, avec un focus particulier sur le sujet de leur protection, leur santé au travail et leur sécurité, eu égard au contexte de violences et d'agressions qui augmentent.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAR des DDI, nous reviendrons en séance sur chacun des points mais concernant les SGCD, l'UNSA tient à rappeler sa demande formulée lors du CSAR des DDI du 4 février, relative à la mise en place rapide des comités de suivi locaux inscrits dans l'instruction du SG du MI du 12 décembre 2024. Combien de comités de suivi locaux ont été instaurés, combien ont été réunis à ce jour ? Quelles actions envisagez-vous pour relancer la comitologie annoncée et la rendre effective ?

De même, l'UNSA est toujours dans l'attente de la cartographie des référents de proximité, sollicitée depuis plusieurs instances. L'engagement d'en disposer a été pris par vos services avec un objectif potentiel pour ce CSAR des DDI.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



Nous attendons des réponses, monsieur le Secrétaire Général, à ces différentes questions, si possible en séance, afin de nourrir le dialogue social riche et respectueux que vous appelez de vos vœux dans votre message du 29 avril dernier.

L'UNSA vous remercie de votre attention.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org

